



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil

Tenue le 5 avril 2022 à 19 h à la salle du conseil, sise au 25 B, chemin des Forestiers, à Port-Menier, à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

Maire : Madame Hélène Boulanger

Conseillères : Madame France Cloutier
Madame Isabelle Plante
Madame Marie-Pierre Gagnon
Madame Shawna Doucet

Formant quorum sous la présidence de madame le maire, Hélène Boulanger.

Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe est également présente. Madame Lafleur agit à titre de greffière.

Résolution 2022-04-05-8.1 Projet de développement touristique du secteur ouest de l'Île-d'Anticosti

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a adopté une Stratégie de tourisme en août 2020;

CONSIDÉRANT que cette stratégie recommande à la Municipalité et ses citoyens de se préparer à accueillir l'achalandage touristique que générera l'éventuelle reconnaissance d'Anticosti comme site du patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO;

CONSIDÉRANT que la Stratégie de tourisme recommande le développement d'activités touristiques différentes de celles déjà offertes par les pourvoiries de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avec le support du ministère du Tourisme et Tourisme Côte-Nord s'affaire depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un projet écotouristique dans le secteur Ouest de l'Île;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a établi avec clarté les balises d'un développement écotouristique respectueux du village de Port-Menier, de ses résidents et du milieu naturel;

CONSIDÉRANT que le territoire de l'Ouest de l'Île d'Anticosti, appelé secteur Ouest ou zone 20, s'avère propice à la pratique d'activités écotouristiques;
Attendu que ce territoire de 93 km² est libre d'affectation et que l'activité de chasse aux cerfs de Virginie y est interdite;

CONSIDÉRANT que le projet que l'on nomme provisoirement « Destination Anticosti » respecte les volontés locales telles qu'exprimées lors du Forum du futur de juin 2018;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des composantes du projet « Destination Anticosti » présentent un amalgame d'expériences mettant en valeur les caractéristiques humaines, naturelles et culturelles d'Anticosti dans un environnement stimulant pour le corps et l'esprit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend confier l'exclusivité de la gestion du développement touristique à une entité partenaire.

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Isabelle Plante, appuyé par Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, ou un organisme qu'elle mandate, affirme son leadership et sa volonté d'être le gestionnaire touristique exclusif du secteur Ouest;



QUE la Municipalité donne un accord pour que se réalise le développement touristique selon les orientations libellées dans le document intitulé *Destination Anticosti* - Plan de développement, avril 2022;

QUE la Municipalité investigate les modèles de gestion touristique réalisables dans un contexte de gouvernance et de responsabilité municipale;

QUE la Municipalité mandate officiellement le modèle de gestion retenu pour agir en son nom et faire évoluer le développement touristique dans le sens des orientations libellées dans le Plan de développement;

QUE la Municipalité définisse clairement les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux d'un éventuel mandataire par une entente formelle de délégation de gestion;

QUE la Municipalité dépose une demande de financement auprès du Ministère du Tourisme pour la réalisation des phases 1-2-3 du Plan de développement et que Mme Hélène Boulanger, mairesse, soit autorisé à signer cette demande et tout autre document en lien avec ce projet, pour et au nom de la Municipalité.

Résolution 2022-04-05-8.1

Extrait certifié conforme ce 19^{ième} jour du mois de mai 2022

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 avril 2022, lors d'une prochaine séance ou une séance subséquente.